



**République Française**  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune d'Ingré

**DECISION N°DC.21.017**  
portant sur

L'attribution du marché de prestations de fourniture de vêtements de travail pour le personnel des polices municipales, des agents de surveillance de la voie publique, des écoles, des parcs et jardins, des marchés alimentaires de plein air

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du conseil municipal du 13 février 2018 N° DL.18.007 approuvant la convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec Orléans Métropole,

Vu la délibération du conseil municipal du 05 février 2020 N° DL.20.003 approuvant l'ajout d'une famille d'achat à la convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec Orléans Métropole,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La Métropole d'Orléans a cédé à la ville d'Ingré l'appel d'offres relatif aux prestations de fourniture de vêtements de travail pour le personnel des polices municipales, des agents de surveillance de la voie publique, des écoles, des parcs et jardins, des marchés alimentaires de plein air.

Le marché est composé de deux lots :

01	Fourniture de vêtements de travail et équipements de protection individuelle pour le personnel des polices municipales et agents de surveillance
02	Fourniture d'équipements de protection individuelle pour le personnel des brigades motorisées

Le titulaire du lot 1 est la société Sentinel – 74 rue Villebois Mareuil – 92230 GENEVILLERS

Le lot n°2 sera lancé ultérieurement par Orléans Métropole.

Les prix de l'appel d'offres sont traités à prix unitaires, sur la base du bordereau des prix unitaires des quantités réellement exécutées et d'une remise catalogue de 30%.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 01/01/2021. Le marché est reconductible 3 fois pour une période d'un an, soit une durée maximale de 4 ans.

**Article 2 :** La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

**Article 3 :** Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

**Article 4 :** Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 5 :** La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 6 :** Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le **04 FEV. 2021**

 Le Maire  
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : **04 FEV. 2021**

Publié ou notifié-le : **04 FEV. 2021**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Acte à classer**

DC-21-017

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2021-02-04T16-44-37.01 ( MI228191239 )

Identifiant unique de l'acte : 045-214501694-20210204-DC-21-017-AR ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Attribution du marché de prestations de fourniture de vêtements de travail pour le personnel des polices municipales, des agents de surveillance de la voie publique, des écoles, des parcs et jardins, des marchés alimentaires de plein air

Date de décision : 04/02/2021



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.7. Dossier de passation de marché(s) signé(s) par l'exécutif ou son délégué auquel sont jointes les pièces de procédure :
- 1.1.7.3. qui est soumis à une obligation de transmission au contrôle de légalité et à une publicité légale au niveau national ou local, en raison du montant de l'opération auquel il se rattache.

Acte : [DC.21.017 - Marché vêtement](#)  
[PM.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 04/02/21 à 16:44

Date 04/02/21 à 16:44

Date 04/02/21 à 16:56

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)